

Titre

Numéro:..... 2
Date:..... 12.11.2018
Article:..... 2018 - 2/170/707110/99001
Libellé:..... Impôt foncier - Premier rôle

En vertu d'une décision d'ordonnancement du collège des bourgmestre et échevins et conformément aux articles 94 et 135 de la loi communale du 13 décembre 1988, le receveur communal encaissera

la somme de

*****2 288 556,40 EUR**

aux dépens de

Titre Récapitulatif

date facture:.....
référence:.....
objet facture:.....

Objet

IPFB IMPOT FONCIER B-2018 12.11.2018

Ainsi ordonné à Esch-sur-Alzette, le 12.11.2018

Le Secrétaire général,

L'Echevin,

Le Bourgmestre,

MISCHO Georges

Vu et approuvé

Esch-sur-Alzette, le _____

Le conseil communal,

Point de l'ordre du jour _____